

## **Théâtre Municipal - Approbation du pré-bilan de clôture**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans sa séance du 4 octobre 1993, le Conseil Municipal adoptait le programme de rénovation de la salle et de l'accueil du Théâtre Municipal. Le programme de travaux proposé concernait la sécurité et la mise en conformité, la modernisation de l'équipement et des travaux sur la façade.

Après constitution de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et d'assistance technique, l'avant-projet détaillé a été présenté et adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 13 décembre 1993. Le coût d'objectif annoncé s'élevait à 20 MF se décomposant en deux parties :

. études	1,2 MF
. travaux dans le hall d'accueil et salle	18,8 MF

Après dépôt du permis de construire et examen du dossier par la commission de sécurité, il a été décidé d'intégrer les travaux de remise en conformité des installations électriques et de chauffage du bloc-scène, ainsi que les travaux d'accompagnement. Le projet d'exécution établi en tenant compte de ces travaux supplémentaires s'élevait à 21,64 MF.

Compte tenu de l'ampleur des travaux programmés et des délais impartis, le dossier a été monté en deux parties, faisant chacune l'objet d'un appel d'offres séparé :

- dossier n° 1 (6 lots pour 5,44 MF) - choix des entreprises avril 1994
- dossier n° 2 (15 lots pour 16,20 MF) - choix des entreprises juin 1994.

Les travaux ont démarré le 26 avril 1994 (dossier n° 1) et mi-juin (dossier n° 2).

Le 20 septembre 1994, un bilan provisoire des travaux a été présenté aux membres des Commissions Culture et Bâtiment. De plus, ceux-ci ont été amenés à se prononcer sur un certain nombre de travaux complémentaires pour une somme de 350 000 F :

- . la signalétique générale
- . les équipements des vestiaires publics
- . le petit mobilier (loges, caisses, cendriers, cordons guidage)
- . les pupitres d'orchestre
- . le matériel de nettoyage.

Le montant global de l'opération s'élève, après finitions, à 23,956 MF (valeur avril 1995) selon tableau ci-dessous :

	Avant-projet simplifié septembre 1993	Projet d'exécution février 1994	Marchés mars - mai 1994	Total septembre 1994 (Commission)	Total avril 1995
Dossier n° 1	4,45 MF	5,44 MF	5,50 MF	5,53 MF	5,84 MF
Dossier n° 2					
Lots techniques	5,40 MF	7,05 MF	6,03 MF	6,51 MF	6,46 MF
Autres lots	8,95 MF	9,15 MF	8,25 MF	8,44 MF	8,94 MF
Frais groupement			0,42 MF	0,44 MF	0,46 MF
<b>Total</b>	<b>18,80 MF</b>	<b>21,64 MF</b>	<b>20,20 MF</b>	<b>20,92 MF</b>	<b>21,70 MF</b>
Etudes	1,20 MF	1,30 MF		1,286 MF	1,286 MF
Assurances				0,33 MF	0,330 MF
Divers				0,05 MF	0,290 MF
Equipements divers				0,35 MF	0,35 MF
Imprévus				0,27 MF	
<b>Total</b>	<b>20,00 MF</b>	<b>22,94 MF</b>	<b>20,20 MF</b>	<b>23,206 MF</b>	<b>23,956 MF</b>

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le pré-bilan de clôture pour cette opération,

- ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant, en dépenses au chapitre 903.64/232. 93034.33000 un crédit de 200 000 F nécessaire à l'achèvement de l'opération et en recettes à la même imputation, un crédit de 100 000 F pour permettre l'encaissement de trop-versé à deux entreprises.

**M. FERRÉOL** : Comme M. JACQUEMIN a fait allusion à une dérive sur ce dossier, je voulais simplement dire qu'il ne faut pas évidemment comparer l'avant-projet simplifié, le projet d'exécution et le pré-bilan de clôture puisque, entre l'avant-projet simplifié et le projet d'exécution, il y a eu après le permis de construire l'intégration d'un certain nombre de règles de conformité concernant notamment l'intégration du chauffage et des éléments électriques. Comme vous venez de le dire, il n'y a qu'un écart de 1 million.

Sur la part des travaux eux-mêmes, nous passons de 21,64 millions à 21,70 millions. Où est la dérive ?

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je m'abstiendrai sur ce dossier. J'avais voté contre ce projet car je le trouvais précipité au niveau de l'élaboration du financement et de la réflexion. Là je m'abstiens parce que c'est un pré-bilan.

**M. JACQUEMIN** : Je veux simplement faire observer qu'on avait voté un projet de modernisation du Théâtre estimé à 20 millions.

**M. LE MAIRE :** On pourrait discuter indéfiniment pour savoir si on vote sur un avant-projet ou sur un projet détaillé. La quasi-totalité des collectivités que je connais en sont exactement au même point quand il s'agit de faire des projets de cette importance.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Conseillers s'étant abstenus), a adopté les propositions du Rapporteur.